

République Algérienne Démocratique Et Populaire

WILAYA DE MASCARA
DAIRA D'AIN-FEKAN
COMMUNE D'AIN-FRASS

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

NIF : 0.984.2925.50485.12

Conformément à l'article 65 et 82, du décret présidentiel n°247/15 du 16 septembre 2015 ; portant réglementation des marchés publics et délégation du service publique , il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé aux l' avis appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales_n° :**03/2026** du projet cité ci-dessus , paru sur les quotidiens nationaux suivants :

- «**Quotidien D'Oran**»: le **28/02/2026**

- «**الجمهورية**» : le **28/02/2026**

Qu'après l'issue de la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du : **10/03/2026** et le PV d'attribution provisoire au même date ; l'opération est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

N°	Intitulé du Projet	ENTREPRISE	MONTANT DE REALISATION	NOTE TECHNIQUE	délai de réalisation proposé	CRITERES DE CHOIX
01	Entretien D'un CC 08 reliant RN07 aux Douar ZAOUIA passant par douar O/ ARBI 1ere TRANCHE Commune DE AIN- FRASS	SARL AGREMAS MASCARA NIF 000129066249180	15.539.020.00 DA	93.5/100	soixante (60) jours	Offre unique et qualifié techniquement

Observation : Tout les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son offre peut se rapprocher auprès du service contractant ; au plus tard trois (03) jours à compter de la premières date de publication du présent avis dans la presse

Tout les entreprises soumissionnaires, contestant le choix opéré par le service contractant , peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) Jours , qui suivent la date de publication du présent avis d'attribution provisoire.

AIN FRASS :11 /03/2026
LE PRESIDENT DE L'APC